

## **AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT SUR LE PROJET DE TERRITOIRE DU GRAND DOLE**

*Conformément à l'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Après avoir pris connaissance du projet de territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,*

*Après avoir auditionné son Président, Jean-Pascal FICHERE, lors de sa séance du 5 Juillet 2021,*

Le Conseil de Développement du Pays Dolois - Pays de Pasteur :

- ✓ Salue la volonté du Grand Dole de se doter d'un projet de territoire, qui constituera une « feuille de route » utile aux élus, aux agents des collectivités territoriales et à leurs partenaires pour la mandature 2020-2026.
- ✓ Souligne la qualité du document proposé, sa structuration claire, une cohérence globale, sa transversalité qui permettent d'aborder de façon exhaustive les champs d'action de la communauté d'agglomération.
- ✓ Note que les éléments de diagnostic sur lesquels la démarche s'est appuyée auraient pu y être joints, afin de mettre en évidence la cohérence entre les besoins identifiés et les actions projetées.
- ✓ Soutient la réflexion sur l'identité du territoire du Grand Dole qui occupe une position stratégique au cœur de la région Bourgogne - Franche Comté, à 50km de Dijon et de Besançon. Cette démarche doit prendre en compte, notamment, le fort sentiment d'appartenance au Jura et le peu de lisibilité extérieure du pôle métropolitain. Le territoire est invité à s'interroger sur ce qui rassemble ses habitants, ce qui fait sa force, ce qui fonde son attractivité, sur les ambitions fédératrices et structurantes qui en font une terre de projets.

✓ Se réjouit de la prise en compte de la montée en puissance du Pays Dolois - Pays de Pasteur, par exemple sur le Projet Alimentaire de Territoire et sur le Contrat Local de Santé.

Sur le volet « Développement économique » :

✓ Rappelle que la défense de la gare TGV de Dole, tout comme celle de la gare TGV de Mouchard, située elle aussi dans le Pays Dolois, est essentielle pour l'activité économique, l'attractivité et l'aménagement équilibré du territoire.

✓ Constate avec intérêt que plusieurs actions du chapitre « Dynamiser le développement commercial » encouragent les filières courtes, le « consommer local », une alimentation de proximité et de qualité ; invite le Grand Dole à préciser ses objectifs dans ce domaine.

Sur le volet « Innovation et cohésion des populations » :

✓ Recommande de développer le chapitre « assurer un accès à la santé pour tous » ; souligne que la densité du tissu médical constitue un facteur essentiel d'attractivité du territoire ; suggère, au-delà du renforcement de l'offre de soins et de la mise en œuvre d'un contrat local de santé, d'inscrire dans le projet de territoire l'objectif de coordination de l'ensemble des professions médicales et paramédicales.

✓ Juge important de réaffirmer dans les enjeux le soutien au Centre Hospitalier Louis Pasteur, à la construction d'un nouveau plateau technique, à la modernisation de l'établissement et au maintien de la chirurgie conventionnelle.

✓ Suggère qu'une réflexion spécifique soit menée sur la prise en compte des enfants et des besoins des jeunes parents dans les communes, y compris en termes d'aménagements urbains.

✓ Salue l'action visant à « protéger et mettre en valeur la biodiversité » ; pense qu'elle pourrait être enrichie, notamment pour insister sur l'actualisation des connaissances naturalistes du territoire, la sensibilisation citoyenne à la richesse environnementale, la pédagogie en direction des plus jeunes.

✓ Se réjouit de voir traitée la lutte contre les pollutions visuelles ; pense que les principaux objectifs du futur Règlement Local de Publicité Intercommunal (RPLI) pourraient être mentionnés (par exemple la lutte contre l'affichage sauvage, la limitation des panneaux publicitaires de grande taille et des enseignes lumineuses) ; invite à rechercher l'équilibre entre l'activité économique et la prise en compte de la pollution acoustique, liée notamment aux autoroutes.

Sur le volet « Attractivité et rayonnement du territoire » :

✓ Soutient la réhabilitation de l'ancienne « Voie Grevy » ; suggère d'organiser le partage de l'espace entre les promeneurs, les cyclistes et le monde agricole ; propose des panneaux d'information sur le patrimoine naturel et l'activité agricole.

✓ Propose d'insister davantage sur l'intérêt touristique de la Forêt de Chaux, deuxième plus vaste forêt feuillue de France, ainsi que sur les enjeux du tourisme lié à la pêche (Doubs, Loue).

✓ Recommande d'inscrire Louis Pasteur comme figure centrale du tourisme culturel, dans un contexte rendu favorable par une certaine vulgarisation de la culture scientifique en raison de la pandémie de covid-19 et de la célébration du bicentenaire de la naissance du savant en 2022.

✓ Souligne la nécessité de concilier l'activité touristique avec la protection de la nature et de la biodiversité.

✓ Estime souhaitable de bien suivre l'évolution du marché de l'immobilier pour prendre en compte et, le cas échéant, accompagner la tendance générale à l'arrivée de nouvelles familles dans les villes moyennes et les campagnes qui pourrait pleinement concerner notre territoire.

Sur le volet « Coopérations et solidarités territoriales » :

✓ Salue la volonté de développer les supports de communication à destination des communes, mais pense qu'il faut l'élargir au grand public, en particulier pour que celui-ci ait facilement connaissance des services mis à sa disposition par la communauté d'agglomération.

✓ Suggère un travail d'articulation entre le projet de territoire du Grand Dole et les projets de mandature des trois autres intercommunalités membres du Pays Dolois - Pays de Louis Pasteur.

✓ Recommande que le projet de territoire se dote d'outils d'évaluation et de points d'étapes.

**Avis adopté à l'unanimité par le Conseil de Développement du Pays Dolois – Pays de Pasteur lors de sa séance du 6 Septembre 2021.**